

30 ans de soutien à la lutte pour le droit à l'alimentation et à la nutrition

# Les peuples autochtones

Le droit de vivre des terres ancestrales

mardi 2 août 2016

**Le deuxième numéro regarde la lutte des peuples autochtones pour accéder et contrôler leurs terres traditionnelles comme une condition préalable pour se nourrir correctement.**



Les peuples autochtones sont les détenteurs de langues, de systèmes de connaissances et de croyances uniques ainsi que de savoirs inestimables en termes de gestion durable des ressources naturelles. Ils représentent une continuité historique des sociétés précoloniales. Malgré des instruments juridiques internationaux, les processus nationaux de démarcation des territoires autochtones semblent crouler sous le poids des obstacles bureaucratiques et protéger les intérêts de l'agro-business et des grands propriétaires fonciers.

Le droit à l'alimentation et à la nutrition ne peut être réalisé que par l'accès effectif à une alimentation nutritive et culturellement acceptable. Le droit à l'alimentation des peuples autochtones ne peut donc être réalisé que si l'accès à et le contrôle de leur territoire ancestral leur sont garantis. Quelles sont les approches nécessaires pour inverser la situation actuelle ?

Leurs terres traditionnelles, qui correspondent aussi à leur territoire ancestral, sont au cœur de leur identité, de leur spiritualité et de leurs croyances. Les en priver ou y porter atteinte représente une

attaque directe à l'encontre des peuples eux-mêmes. La terre traditionnelle est la ressource naturelle dont ils dépendent à tous les niveaux de leur subsistance.

Télécharger ce numéro :

